

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil d'administration du CCAS de Cruseilles du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil d'administration de la Commune de Cruseilles, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD.

Etaient présentes :

Mesdames Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Justine HAMMAMI, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY

Absente excusée :

Madame Béatrice FOURNIER donne procuration à Madame Sylvie MERMILLOD

Absents :

Madame Isabelle GRANDMOTTET,
Monsieur Jean PALLUD



ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2025
- Délibération :
 1. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026
- Affaires diverses



Ouverture de la séance à 18h45.

Vote à main levée des délibérations

Les membres du Conseil d'Administration sont favorables à l'unanimité au vote à main levée des délibérations proposées dans l'ordre du jour de la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Valérie PERAY est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité des voix.



✓ **Approbation du Procès-Verbal du 11 décembre 2025**

Les membres du Conseil d'Administration n'ayant aucune autre question ni remarque à formuler, le procès-verbal est adopté à **l'unanimité**.

✓ **Délibération :**

Débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026
Délibération n° 2026/01 CCAS

Madame la Présidente invite le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à tenir son Débat d'orientation budgétaire, préalablement au vote du Budget primitif.

Madame Sylvie MERMILLOD, après avoir présenté les orientations budgétaires de l'exercice 2026 et donné les informations sur la situation financière du CCAS (budget sain, pas de recours à l'emprunt), a ouvert le débat au cours duquel les membres du Conseil se sont exprimés. Un aperçu du budget a été présenté avec les postes qui seront impactés en 2026.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du budget du CCAS de Cruseilles pour l'exercice 2026, annexé à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** de la tenue des débats sur le rapport d'orientation budgétaire.

✓ **Affaires diverses**

Néant.

✓ **Prochaine réunion du Conseil d'administration : jeudi 26 février 2026 à 18h30**

La séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance,
Valérie PERAY



La Présidente,
Sylvie MERMILLOD



Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la phase préalable au vote du Budget Primitif.
Il porte sur les orientations générales du budget de l'exercice en cours.
Il a lieu dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci :

Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire :

⇒ Ce débat permet au Conseil d'administration du CCAS de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et retranscrites dans le présent rapport d'orientations budgétaires.

⇒ Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

Objectifs du Budget Primitif 2026 :

⇒ Il sera bâti en fonction des réalisations courantes avec l'intégration du coût de l'organisation du repas des Aînés et des colis de Noël.

Orientations budgétaires pour 2026 (cf tableau ci-après) :

1- Section d'investissement

Concernant la programmation annuelle, le CCAS ne dispose pas de biens propres (véhicule, foncier, etc.), il n'y a donc pas de prévision d'investissement.
Par ailleurs, le CCAS n'a pas recours à l'emprunt.

2- Section de fonctionnement

Le budget 2026 sera construit selon les réalisations 2025 :

➤ **Les dépenses**

Il s'agit principalement :

- Des aides alimentaires octroyées aux personnes en difficultés et sur présentation d'une demande d'une assistante sociale,
- Des actions diverses en faveur des Aînés (repas de Noël, colis de Noël ou encore l'organisation d'un goûter avec les résidents de l'EHPAD de Cruseilles, etc.),
- Du reversement des dons perçus au profit de l'EHPAD Salève-Glières.

➤ **Les recettes**

Il s'agit principalement :

- De dons perçus, dont ceux au profit de l'EHPAD Salève-Glières,
- De la subvention d'équilibre versée par la Commune de Cruseilles.

Ci-après le tableau récapitulatif des réalisations 2025 et de proposition de budget 2026 :



CCAS

RECAPITULATIF DES COMPTES 2025 ET PROPOSITION DE BUDGET 2026

	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Proposition 2024	Réalisations 2024	Proposition 2025	Réalisations 2025	Proposition 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
011 Charges à caractère général (Repas des anciens, colis de Noël)	12 048,77	13 255,63	23 405,61	15 173,30	16 000,00	15 562,13	20 500,00	20 047,64	20 000,00
65 Autres charges de gestion courante (colis alimentaires et secours exceptionnels) - Dont aides sociales - Dont reversement dons à l'EHPAD	1 258,84	966,39	738,27	772,04	700,00	492,82	70 700,00	43 930,04	30 700,00
D002 Report du déficit de N-1	4 877,50							703,06 43 226,98	
TOTAL DEPENSES	18 185,11	14 222,02	24 143,88	15 945,34	16 700,00	16 054,95	91 200,00	63 977,68	50 700,00
RECETTES FONCTIONNEMENT									
70 Produits des services (Recettes RAD)	1 281,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et Taxes (impôts sur les spectacles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, Subventions (Subvention Commune)	18 796,00	12 000,00	25 000,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75 Autres Produits de gestion courante - Dont repas des Aînés - Dont dons ordinaires - Dont dons à l'EHPAD	3 388,66	1 176,33 5 281,05	932,53 4 235,36	990,34 6 024,01	630,99 1 069,01	1 069,01	70 286,41 913,59	51 540,51 360,00 324,53 50 855,98	22 223,58
77 Produits exceptionnels (Quêtes, dons)								913,59	8 476,42
002 Résultat ordinaire reporté N-1									
TOTAL RECETTES	23 466,16	18 457,38	30 167,89	17 014,35	16 700,00	16 968,54	91 200,00	72 454,10	50 700,00
EXCEDENT DE L'EXERCICE	5 281,05	4 235,36	6 024,01	1 069,01		913,59		8 476,42	0,00

Le prévisionnel du compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de 8 476,42 € comprenant 7 629 € qui seront reversés début 2026 à l'EHPAD.